

Editorial C'est l'été !



Depuis plusieurs années, les numéros de notre journal se succèdent, parution après parution, pour défendre la cause d'un estuaire malmené au point de voir s'effriter toujours un peu plus sa vocation maritime.

Depuis plus de douze ans maintenant, depuis le Contrat de Baie, des projets territoriaux de nature différente voient le jour au gré d'une impulsion locale, nationale ou européenne. Nous en avons largement fait écho dans nos articles dans un souci d'information et d'explicitation.

La participation de Rance-Environnement ne se dément pas. Nous sommes présents dans la plupart des commissions. L'essentiel de notre action réside néanmoins dans le travail de "la commission estuaire". Ce travail, fruit d'une patiente réflexion collective, est en bonne voie. Les maires des communes de bord de Rance réunis le 1er juin ont très favorablement accueilli l'exposé préalable de M. Henri Thébaud, notamment les propositions relatives au traitement de l'envasement.

Mais de tout ceci, nous reparlerons...

Les mois d'été sont en effet d'avantage propices à la légèreté et à la fantaisie. Lais-

sons pour un temps commissions, documents d'objectifs et autres comités de pilotage pour entrouvrir l'écran qu'est l'estuaire de la Rance et nous émerveiller des perles qu'il contient ! chapelles, malouinières, manoirs, lavoirs, puits, fontaines, flore etc... Un patrimoine exceptionnel ! Des découvertes inattendues sont à notre portée.

Pour ce numéro, nous avons plus particulièrement choisi de nous intéresser à la pêche dans l'estuaire de la Rance, pêche professionnelle et pêche à pied "récréative". Un long et passionnant interview de M. Lecler, Président du Comité des Pêches de Saint-Malo, se veut rassurant sur les ressources en matière de coquillages, crustacés et poissons, tout en ouvrant des perspectives optimistes pour cette activité. Quant à la pêche "récréative", pratique hautement traditionnelle il y en a encore quelques décennies, la reprise du document relatif au comptage des pêcheurs à pied des 7 et 8 avril dernier permet d'en mieux comprendre les évolutions.

Enfin, parmi les brèves de la quatrième page, deux notes relatives au Conseil d'Administration et aux forums des associations

de rentrée, sont l'occasion d'attirer l'attention des adhérents en leur renouvelant avec force un appel à participation. En effet, les enjeux sont de taille, les engagements complexes, prenants, et les échéances se précisent. Nous n'imaginons pas baisser la garde. **Il faut des membres actifs.** ■

Didier Simonot

SOMMAIRE

Sommaire :

Editorial : c'est l'été !

L'estuaire de la Rance,
"un véritable aquarium géant"
Alerte sanitaire en Rance

Un pêcheur de civelles condamné
Algues vertes : un rapport essentiel pour
mettre fin aux controverses
Pêche à pied récréative

Chenilles processionnaires
Brèves

L'estuaire de la Rance, "un véritable aquarium géant"

De nombreux articles et ouvrages racontent la pêche de jadis en Rance maritime et témoignent d'une activité riche et diversifiée, comme par exemple le livre fort documenté "Vie, pêche et traditions de la Rance" de Michel Mauffret, aux éditions Cristel, 2005.

Notre rencontre avec M. Pascal Lecler, Président du Comité Départemental des Pêches maritimes et des Elevages Marins d'Ille Et Vilaine*, avait pour objet de faire le point sur l'état actuel de la pêche en Rance.

Les ressources en Rance existent et sont bien portantes

Pour exemple, la coquille Saint-Jacques se porte bien et apprécie la qualité des eaux de la Rance. Les professionnels, au nombre de cinq sont autorisés à remonter chacun 6 tonnes/an/navire. Le dragage est interdit en Rance et les pêcheurs sont des plongeurs professionnels soumis à licence de pêche. Pour les amateurs, apnéistes ou pêcheurs à pied, le quota est fixé à 30 coquilles/jour.

C'est également le cas pour les araignées de mer, les étrilles et crabes verts, l'huître pied de cheval et le homard. Ces espèces sont largement présentes dans les eaux de la Rance et sont exploitées par les pêcheurs.

Pour la palourde, selon Ifremer, la population devient même excessive avec le risque d'empilement des coquilles qui, mélangées à la vase, forment de véritables "murs de béton". La palourde est pêchée à pied par des professionnels (Ville es Nonais et Ville Ger). La consommation et la commercialisation de la palourde nécessitent impérativement un passage au préalable en bassin d'ozonage. C'est la raison pour laquelle, ce type de pêche n'est pas ouvert aux particuliers. Les praires, coques et berniques sont également abondantes et obéissent aux mêmes règles que les palourdes.



Du côté des poissons, la seiche, la raie brunette et le bar sont parmi les espèces les mieux représentées. En provenance du nord, la seiche ou margate revient âgée de 2 ans en Rance pour pondre et mourir dans les criques d'origine, entre avril et juillet. Une politique pour concentrer et favoriser les lieux de ponte est initiée par Cœur-Emeraude depuis 2007, sous la forme d'opérations visant à immerger des supports de ponte. Espèce migratoire, la seiche part vers le large dès son éclosion.

La raie brunette est très présente en Rance où elle se plaît particulièrement. Selon les plongeurs, il ne serait pas rare d'en voir sur

les fonds plusieurs au m². Ce poisson peut communément peser de 20 à 30 kilos. Le développement de cette espèce (protégée) est tel qu'il peut entraîner la disparition d'autres poissons comme le turbot et le barbu, également présents en Rance.

En Rance, 55 pêcheurs professionnels vivent de leur travail et en vivent bien !

La pêche professionnelle est une réalité en Rance maritime, loin d'être négligeable. Ce sont des pêcheurs à pied et quelques plongeurs licenciés. Cela représente entre 10 et 15 armements basés à La Passagère ou à Solidor. Les modes de pêche sont diversifiées (plongée, casiers, palangres, pêche à pied). Ces activités se pratiquent parfois en alternance, en fonction des saisons et des périodes de fermeture pour la reproduction. Pour le comité des pêches, la pêche professionnelle est bien portante, mais restera limitée à l'existant.

Quelques remarques

Sur le plan phytosanitaire, d'après le suivi fait par Ifremer, les eaux de la Rance maritime sont presque partout classées en B. Les divers coquillages pêchés par les professionnels doivent passer en bassin d'ozonage à la Pointe du Puits avant d'être proposés à la vente. Pour les zones classées B, le ramassage n'est pas autorisé aux particuliers.

La qualité des eaux de la Rance pour les poissons, crustacés et coquillages tient, notamment, au fait des mélanges d'eau douce (doussain) et d'eau de mer. Pour Mr Lecler, elle s'est améliorée depuis 3, 4 ans.

Grosse alerte autour de la crépidule. Non décelable sur les berges, elle s'accumule sur les fonds au détriment des autres coquillages. C'est un danger très réel à surveiller attentivement.

Certaines espèces sont à suivre de près, car elles risquent de devenir invasives et de faire disparaître leurs concurrentes (araignée, raie etc...)

Le maître mot, c'est l'équilibre.

Le Président Lecler ne nous contredirait pas si nous faisons du mot "équilibre" la conclusion de cet entretien. En effet, "véritable aquarium géant", l'estuaire de la Rance est riche de sa faune marine. Ses eaux sont appétissantes et contribuent à la présence et au développement harmonieux de nombreuses espèces. Source de travail et de loisir, cette faune nécessite néanmoins quelques attentions spécifiques. A l'amélioration de la qualité



des eaux, à l'évaluation permanente de la faune, de la flore et des fonds, s'ajoute une politique des pêches nécessaire et raisonnée. C'est ce à quoi s'emploie le Comité des Pêches d'Ille et Vilaine en participant activement à la mise en œuvre de la réglementation de ces activités et en adaptant le niveau de pratique à la biomasse exploitable existante. Maintenir l'équilibre entre pêche professionnelle et pêche plaisance, maintenir l'équilibre entre les différentes espèces pour éviter que l'une ne chasse les autres, maintenir l'équilibre au niveau des ressources de façon à pérenniser les stocks, c'est à ce prix que l'estuaire de la Rance permet à 55 personnes d'exercer leur métier convenablement et aux particuliers de jouir des plaisirs de la pêche. « L'estuaire de la Rance est un véritable bijou qu'il faut préserver à tout prix ! Nous autres pêcheurs sommes les sentinelles de la Rance ! »

Depuis 2011, le jeune dauphin commun a quitté la Rance en éclusant. La femelle phoque veau marin est toujours là et sa présence ne représente aucun danger pour les ressources en poissons, foi de Président.

Remerciements au Comité Départemental des Pêches et particulièrement à son Président, M. Pascal Lecler, sans oublier M. Ronan Le Né dont la relecture a été précieuse.

Nous vous invitons à retrouver cette interview, dans sa totalité, sur le site Rance-Environnement. ■

Didier Simonot

*CDPME 35, 18 rue Hochelaga, 35400 St-Malo.

Alerte sanitaire en Rance

■ 12 juillet 2012, en raison de la persistance de la contamination bactérienne dans les échantillons de coques prélevés le 9 juillet, le dispositif d'alerte REMI, alerte niveau 2, est maintenu jusqu'à l'obtention de deux séries de résultats inférieurs à la valeur seuil (4600 E.coli / 100 g C.L.I.). Pour la zone comprise entre la Landriais et le Pont Saint-Hubert, il est interdit de pratiquer la pêche ou le ramassage des coquillages fousseurs (coques et palourdes).

CIVELLES un pêcheur condamné

■ Un pêcheur de civelles a été condamné le 10 mai 2012 par le tribunal de St Malo pour avoir pratiqué son activité en janvier dernier sans autorisation et en zone interdite, c'est-à-dire à moins de 50 m du barrage du Chatelier à St-Samson-sur-Rance. L'amende de 1000 € et les 500 € qu'il devra verser aux associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante est à mettre en parallèle avec les 215.000 € que lui ont rapporté les 2 mois de cette pêche.



ALGUES VERTES un rapport essentiel pour mettre fin aux controverses

■ La mise en œuvre du plan algues vertes étant perturbée par une campagne de remise en cause des fondements scientifiques expliquant leur prolifération, les ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture, ont conjointement demandé un "bilan des connaissances scientifiques sur les causes de prolifération de macroalgues vertes". Le rapport de cette étude validée par des experts internationaux, appelé "rapport Chevassus"(1), a été publié en mars 2012.

Il confirme notamment que :

- c'est l'action sur les apports d'azote qui est la plus efficace et la plus efficiente pour éradiquer le phénomène du "bloom" algal en zone côtière,
- les connaissances scientifiques actuelles sont suffisantes,

- la part agricole représente au moins 90% des apports azotés et ne semble pas régresser.

Mais, allant au-delà de sa mission scientifique, le rapport conclut que « Si l'on veut que ... la réduction des flux d'azote d'origine agricole ne soit pas contestée, il convient de la présenter comme le résultat d'une analyse pragmatique ... et non comme un outil de dénonciation d'une catégorie socioprofessionnelle. » Et, il recommande de restructurer le débat en mobilisant des compétences en sciences économiques et sociologiques pour provoquer un changement d'état d'esprit, développer une adaptation du modèle agricole actuel et mettre en place une gouvernance appropriée.

Il est d'importance que cette étude qui s'ajoute à tant d'autres, puisse enfin être largement prise en considération et permettre de prendre les décisions adéquates pour orienter l'agriculture vers une évolution plus respectueuse de l'environnement et de notre avenir.

(1) Le rapport est à votre disposition sur le site internet www.rance-environnement.net.

La pêche à pied "récréative"

Parmi les activités les plus traditionnelles des bords de mer, la pêche à pied tient une place particulière. En quelques décennies, cette activité a profondément évolué sur les estrans. De pêche de subsistance pratiquée par les habitants des communes littorales, elle s'est transformée avec l'essor du tourisme, en pêche de loisir accessible à tous, et exerce un pouvoir attractif de plus en plus fort dans la société actuelle.

Face à cet essor, à l'initiative du Conservatoire du littoral et de l'Agence des aires marines protégées, un réseau d'acteurs s'est fédéré pour gérer la durabilité de l'activité. Son objectif est de mettre en place un maillage d'initiatives locales, associant des diagnostics de l'activité à des actions de gestion et de sensibilisation.

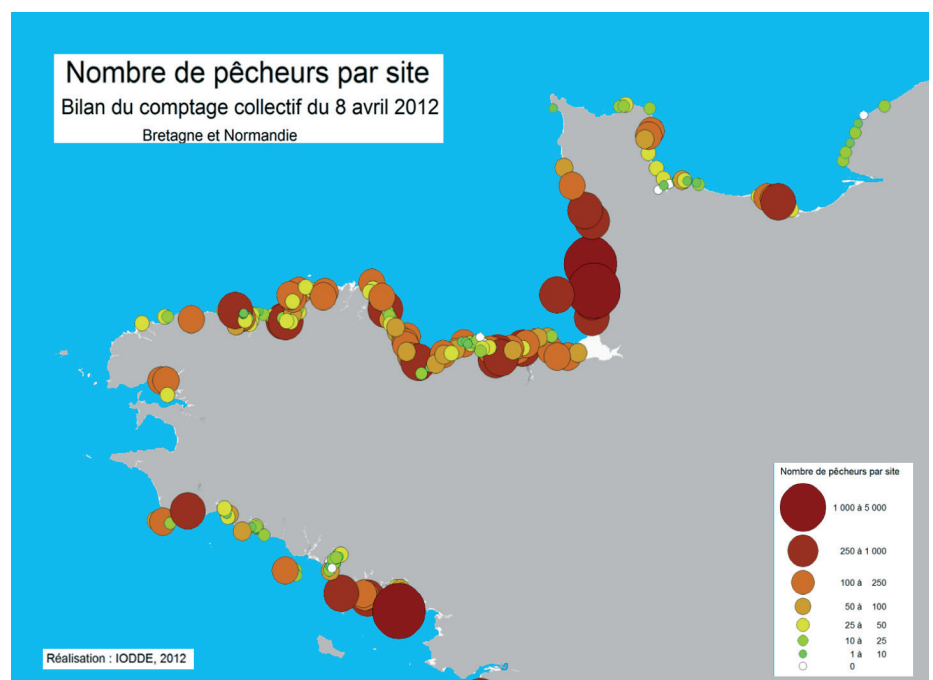
C'est dans cet esprit qu'un comptage des pêcheurs à pied a été réalisé les 7 et 8 avril derniers sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche.

portance sociale et économique de cette pratique, et à être un moment privilégié pour diffuser des **bonnes pratiques** (2) respectueuses des milieux et des autres usages de l'estran.

Sur le golfe normand-breton, périmètre d'étude d'un futur parc naturel marin, le comptage a permis d'identifier les principaux sites de pêche à pied (cf carte ci-après) mais également d'appréhender cette activité à l'échelle du golfe. C'est une activité de loisir importante au regard de l'économie, du tourisme, de la culture, et des interactions existantes avec le milieu naturel.

Qu'en est-il en Rance maritime ?

Alors qu'avant la construction de l'usine marémotrice, de nombreux témoignages attestent qu'une importante activité de pêche à pied de subsistance était pratiquée, aujourd'hui la pêche à pied récréative est quasiment inexis-



Pourquoi cette opération ? Parce que l'avenir de la pêche à pied récréative préoccupe de nombreux acteurs, à commencer par les pêcheurs professionnels. Cette activité est en pleine évolution. Mais dans quelles proportions ? Dans quels endroits ? C'est pour commencer à répondre à cette question, que cette grande opération de terrain a été menée.

Le 8 avril, le comptage a dénombré 38 500 pêcheurs à pied sur 242 500 ha d'estran (1). Il ne visait pas à obtenir des éléments chiffrés exhaustifs. Il avait vocation à sensibiliser sur l'im-

tante. Pour deux raisons. La qualité sanitaire de l'eau interdit aux particuliers, sur une grande partie de l'estuaire, la pêche des coquillages fousseurs (coques, palourdes,...). **Et l'artificialisation des marées dans le bassin maritime la rend difficilement praticable.** Le marnage est réduit. Les niveaux hauts et bas sont pilotés par EDF et ne suivent plus les niveaux naturels. Le niveau bas ne descend plus jamais en dessous de 4m. L'envasement rend inaccessible la partie basse de l'estran... ■

Germaine Guillou

(1) D'après le rapport de l'Agence des aires marines protégées : Premier comptage simultané national des pêcheurs à pied récréatifs les 7 et 8 avril 2012 - Compte-rendu et résultats

(2) Vous trouverez un guide des bonnes pratiques pour la pêche à pied récréative à l'adresse suivante : <http://pechedeloisir.application.developpement-durable.gouv.fr/dpl/pecheMaritimeDeLoisirAPIedBonnesPratiques.action>

Attention aux chenilles processionnaires ! Les chenilles processionnaires ont atteint notre région



Les chenilles processionnaires sont les larves d'un papillon de nuit du sud de la France qui a envahi depuis quelques années la Bretagne. Elles hivernent dans un nid logé dans les arbres et éclosent au printemps. Ces chenilles vivent en groupe, elles se nourrissent la nuit. Pour cela elles se déplacent en longues files, d'où leur nom, mais on en rencontre également de jour. Elles se nourrissent des épinettes de certains résineux comme le pin, mais peuvent aussi consommer les feuilles de chêne, orme, aubépine, peuplier... jusqu'à ne laisser que les branches de l'arbre. Celui-ci, souvent affaibli par des ravageurs secondaires voit sa survie compromise. Mais ces dégâts ne sont pas les seuls !

Risques pour l'homme et les animaux

Ces chenilles sont dites urticantes. Elles possèdent de minuscules poils, plusieurs milliers, contenant à partir du mois de mai une substance urticante et allergisante qu'elles peuvent libérer lorsqu'elles se sentent inquiétées. Ces poils très légers et fragiles sont emportés par le vent et viennent se ficher dans la peau ou les muqueuses. Par frottement, ces poils se cassent et libèrent leur venin.

La réaction est urticante, l'éruption douloureuse avec fortes démangeaisons. Une intervention médicale est souvent nécessaire. Dans les cas sévères, il peut y avoir un choc anaphylactique mettant la vie en danger et nécessitant une hospitalisation (œdème dans la bouche, difficultés respiratoires, hypotension, vertiges, vomissements)

Comment lutter

Il faut impérativement supprimer les nids de chenilles qui se trouvent dans les arbres pendant leur période de repos, avant fin février. La méthode la plus efficace consiste à brûler et aspirer les chenilles et leurs nids. Mais n'essayez en aucun cas d'éliminer vous-même les chenilles processionnaires. La lutte contre ces chenilles est une affaire de professionnels bien équipés ou les services de la Codi.

Des affiches signalent certains des lieux fortement infectés.

L'utilisation sans discernement d'insecticide ou de moyens non adaptés (comme un nettoyeur à haute pression) peut créer davantage de problèmes. L'effet irritant des poils persiste plusieurs années après la disparition des chenilles. ■

Marie Briand

La Commission Estuaire Rance élabore un plan de gestion des sédiments

Faisant suite à la demande des Sous-préfets de St-Malo et de Dinan "de réfléchir à un plan de gestion des sédiments en Rance maritime", Henri Thébault, animateur rapporteur de la Commission, a entrepris bénévolement, l'étude d'un plan global de gestion des sédiments de l'estuaire. Il a repris et confronté les différentes études scientifiques réalisées sur l'envasement de l'estuaire, pour en faire la synthèse en les situant dans une perspective plus globale du phénomène de sédimentation. Le plan propose également des solutions d'extraction et de valorisation des sédiments innovantes tout en s'inscrivant dans la continuité des acquis. C'est en vue d'obtenir enfin une prise de décision qu'Henri Thébault a élaboré ce plan qui est en principe du ressort d'une maîtrise d'ouvrage. Il sera présenté prochainement aux décideurs.

La gestion de nos déchets par la Codi

Un plan d'action de la Codi, a pour objectif d'optimiser le coût du traitement des déchets et d'accroître leur recyclage et leur valorisation dans les 5 années à venir.

Mais plusieurs modifications de l'organisation actuelle risquent d'avoir un impact négatif :

- contrôle d'accès par badge dans les déchetteries en janvier 2013. Pour limiter leur fréquentation en massifiant les apports, le badge ne permettra que 12 passages par an. Un effort particulier est demandé pour réduire les apports de déchets verts.

Mais lorsque le nombre de passages sera atteint, ne risque-t-on pas de voir "fleurir" à nouveau des décharges sauvages ?

- la collecte des déchets sera enregistrée par une puce logée dans la poubelle, avec 2 options pour la facturation, soit le nombre de levées, soit le poids des déchets.

Dans la première hypothèse, chacun aura intérêt à limiter le nombre de levée, et donc d'attendre que la poubelle soit pleine, avec un risque certain de mauvaises odeurs les mois d'été.

Dans la seconde, l'enregistrement du poids serait donc plus équitable, puisqu'il correspond à la "production" réelle des déchets de chacun. Une large communication va être mise en place par la Codi dans les mois à venir pour d'expliquer ces nouvelles modalités. Selon nous, ces mesures, destinées à réduire les coûts de la gestion des déchets, sont louables. Mais, elles ne prennent pas en compte la réduction du volume des emballages et suremballages en amont. Il n'est pas de la responsabilité de la Codi d'intervenir à la source, mais force est de constater que cette organisation ne permet pas une réelle prise en compte du développement durable.

Codi : communauté de communes de Dinan

Forums des associations

Rance-Environnement participera aux forums des associations les **samedi 8 septembre** à Plouër et le **dimanche 9 septembre** à Dinan. Venez nous rendre visite. Si vous êtes adhérent, vous pouvez aussi nous aider à l'animation du stand en prenant contact avec un membre du conseil d'administration ou par courriel (rance-environnement@orange.fr).

Il faut des membres actifs !

Participer au Conseil d'Administration, rien de plus facile ! Il n'est pas nécessaire d'être élu pour participer au Conseil d'Administration de Rance-Environnement. Le statut de "membre actif" permet à qui le veut, membre de l'association, de venir aux réunions. En préalable, il suffit seulement de prendre contact avec un membre du Conseil. Les réunions sont généralement programmées en début de chaque mois et ont lieu à la bibliothèque de Pleudihen sur Rance. Elles sont annoncées sur le site Rance-Environnement. Il est important que le Conseil d'Administration puisse se renouveler et que les tâches soient partagées tant les enjeux actuels sont complexes et déterminants pour l'avenir de l'estuaire de la Rance. Toutes les bonnes volontés et compétences sont bienvenues

Adhérez à Rance-Environnement

Cotisation familiale : 15 € Cotisation individuelle : 10 €

Nom et prénom :

Adresse :

Tél : Email :

Je renouvelle mon adhésion pour 2012 Je souhaite adhérer à Rance-Environnement

(Bulletin à retourner à Marie BRIAND, Trésorière, La Ville Abel 22690 Pleudihen-sur-Rance)



RANCE ENVIRONNEMENT

Association loi 1901- Agréée DIREN

Siège social : Mairie - 22690 Pleudihen-sur-Rance

www.rance-environnement.net - rance-environnement@orange.fr